

## COMPTE RENDU DE REUNION

**Objet :** réunion du groupe thématique migration (GTM) avec les partenaires nationaux.

**Date et lieu :** 24 décembre 2008 au siège du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération (MAEC).

### Participants :

#### Partenaires nationaux :

- ✓ MAEC ;
- ✓ Ministère de l'Intérieur ;
- ✓ Ministère de la Justice ;
- ✓ Ministère de l'Emploi et de la Formation Professionnelle ;
- ✓ Ministère de la Santé ;
- ✓ Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique ;
- ✓ Ministère du Développement Social, de la Famille et de la Solidarité ;
- ✓ Ministère chargé des Marocains résidents à l'Etranger ;
- ✓ Conseil de la Communauté Marocaine à l'Etranger.

#### Membres du GTM :

- ✓ PNUD ;
- ✓ HCR ;
- ✓ BIT ;
- ✓ UNFPA ;
- ✓ UNICEF ;
- ✓ UNIFEM ;
- ✓ CEA ;
- ✓ ONU Sida ;
- ✓ OIM.

#### Et le Coordonnateur Résident du SNU – Maroc.

**Ouverture de la réunion :** la séance d'ouverture a été marquée par deux importantes allocutions :

✓ **M. Youssef Amrani, Secrétaire Général du MAEC :** M. Amrani a inscrit la réunion dans le cadre de la célébration de la journée internationale du migrant qui représente une occasion d'échange et de mise au point sur la coopération Maroc – Nations Unies dans le domaine de la migration. Il a rappelé le contexte national marqué par une série d'initiatives d'ordres juridique, institutionnel et opérationnel prises par le Maroc : loi sur la migration, création de la Direction de la Migration et de Surveillance des Frontières et de l'Observatoire de la Migration ; mise en place du CCME ; ratification de la convention des Nations Unies ; lutte effective contre la migration irrégulière ; accompagnement des opérations de retour volontaire ; efforts de développement des régions à fort potentiel migratoire, notamment à travers l'INDH ; campagnes de communication et de sensibilisation ; ou encore la coopération

au développement avec certains pays africains. M. Amrani a aussi souligné la contribution effective du Maroc aux initiatives régionales et internationales : processus de Rabat ; dialogue de haut niveau ; Forum Mondiale de la Migration et du Développement (avec une importante délégation marocaine à Bruxelles et à Manila) ; dialogues régionaux. M. Amrani a d'autre part rappelé l'approche globale et concertée du Maroc qui est basée sur un traitement de la migration à trois niveaux : lutte contre la migration irrégulière ; promotion et encouragement de la migration légale et la priorité au développement et à la solidarité internationale. Concernant la problématique des réfugiés, M. Amrani a rappelé la signature de l'accord de siège avec le HCR en 2007 tout en soulignant que cette problématique nécessite des mécanismes distincts et des activités spécifiques. Il a conclu son intervention en se félicitant du niveau de coopération du Maroc avec les agences des Nations Unies et l'OIM notamment dans cette initiative du Système des Nations Unies d'apporter un soutien à la mise en œuvre d'une politique publique prospective en matière des migrations pour le pays. M. Amrani a encouragé tous les agences du SNU, en fonction de leurs mandats, de s'impliquer pleinement dans la problématique de la gestion des flux migratoires, et de donner la priorité aux liens entre la migration et le développement dans la coopération avec les pays du continent africain. Après la présentation du cadre stratégique aux différents départements, le temps est venu de sa mise en œuvre par des activités conjointes sur le terrain.

✓ **M. Mourad Wahba, Coordonnateur du Système des Nations Unies au Maroc :** M. Wahba a félicité M. Amrani à l'occasion de sa prise de fonction de Secrétaire Général du MAEC et a rappelé la disponibilité des agences des Nations Unies et de l'OIM à continuer et développer leur coopération avec le Maroc dans le domaine de la migration. Il a ensuite mis l'accent sur la spécificité du Maroc qui se caractérise par deux tendances lourdes : (1) sa situation historique et géographique qui fait de lui un point de passage entre l'Afrique et la Méditerranée. Cette situation permet la circulation des êtres humains et des idées et favorise le dialogue entre les civilisations et les cultures ; (2) la position avancée en matière de consécration et de respect des droits humains qui fait du Maroc un modèle en Afrique et dans les pays arabes. Dans ce cadre, M. Wahba a estimé que l'approche soulignée par M. Amrani trouve son fondement dans la doctrine marocaine en matière de droits humains. Ensuite, M. Wahba a mis en relief le rôle des agences des Nations Unies et de l'OIM qui se caractérise par l'efficacité à travers une réponse concertée aux attentes des partenaires nationaux conformément à la réforme des Nations Unies d'une part et par le renforcement de l'approche droits humains dans le traitement de la problématique migratoire. En conclusion, il a souligné la nécessité de l'encouragement de la coopération Sud Sud.

**Présentation du cadre stratégique du GTM et du tableau des actions proposées par les partenaires nationaux :** M. Johannes van der Klaauw, Président du GTM a présenté le cadre stratégique qui a été élaboré par le GTM et a rappelé les grandes axes d'orientations de ce cadre (promouvoir le respect des droits de migrants et des réfugiés ; contribuer à la migration légale/régulière ; développer d'alternatives socio-économiques à la migration irrégulière ; contribuer à la lutte contre le traite et la trafique d'êtres humains) et le processus de concertation avec les partenaires nationaux qui a abouti au recueil d'un certain nombre de propositions qui sont résumées dans le tableau des actions communes (présentation en annexe). Ces actions communes (à mettre en œuvre avec les partenaires) concernent les axes suivants : élaboration d'une stratégie nationale globale et concertée entre les différents intervenants au niveau national ; recherche et ; documentation ; sensibilisation ; formation/enseignement ; promotion des droits des migrants/réfugiés ; et projets de co-développement au niveau local.

**Résumé du débat :** le débat a dégagé les idées et propositions suivantes :

- ✓ Accord des partenaires nationaux sur les propositions inscrites dans le tableau et leur enrichissement par des actions supplémentaires dans les domaines suivants : genre et migration ; retour des compétences ; et retour des retraités avec la préservation de leurs droits sociaux acquis dans les pays d'accueil ;
- ✓ Nécessité d'impliquer la Commission Européenne et les partenaires bilatéraux au processus de dialogue engagé par le GTM avec le Maroc sur la question migratoire ;
- ✓ Elargissement du dialogue aussi aux principaux concernés, à savoir les migrants et réfugiés eux-mêmes, notamment à travers les associations ;
- ✓ Disponibilité de la CEA à s'impliquer dans les programmes qui valorisent le lien entre migration et développement en collaboration avec les pays africains ;
- ✓ Engagement d'une réflexion au niveau national sur la nécessité de l'officialisation de l'accès des réfugiés et des migrants aux services sociaux de base (éducation, santé, services publics de l'emploi...). A l'heure actuelle, cet accès est assuré essentiellement par les ONG qui couvrent un minimum de besoins entre autre par des structures informels;
- ✓ Mise en œuvre des actions ciblant la promotion de la migration régulière en collaboration avec le Ministère de l'Emploi)
- ✓ Intensification des actions ciblant les mineurs (y compris mineurs non accompagnés qui rentrent au Maroc) en collaboration avec le Ministère du Développement Social ;
- ✓ Implication du Haut Commissariat au Plan comme partenaire à la mise en œuvre des actions relatives à la documentation et à la recherche et de l'Entraide Nationale pour les actions de terrain ;
- ✓ Nécessité de la coordination entre les partenaires institutionnels nationaux (différents départements).

**Décisions prises :**

- ✓ Le GTM actualise le tableau des propositions à la lumière des débats de la réunion et le transmet aux partenaires nationaux ;
- ✓ Les partenaires nationaux impliqués dans les actions proposent aux agences des Nations Unies et à l'OIM des requêtes qui peuvent concerner un ou plusieurs acteurs nationaux et/ou internationaux ; a ce sujet le GTM enverra une lettre au SG MAEC pour inviter les départements à soumettre des propositions pour des projets communs (en s'inspirant du tableau et de la présentation ppt faite à la réunion)
- ✓ L'engagement par le GTM du dialogue avec la société civile, le monde de la recherche et les médias ;
- ✓ La périodicité des réunions dans l'objectif d'assurer la circulation de l'information et de faciliter la coordination.

**Naïma Senhadji**  
**GTM**